

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **1^{er} février 2016**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Gilbert Bilodeau, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, Étienne Parent.

Roger Couture est arrivé à 20 h 13.

Résolution numéro 16-2016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 17-2016

Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2016

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 11 janvier 2016 soit adopté en corrigeant la date du 14 novembre 2015 au lieu de 2014, dans la résolution 11-2016 tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 18-2016

Aide financière pour la formation des pompiers

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité Saint-Sylvestre désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre prévoit la formation de six pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Lotbinière.

Résolution numéro 19-2016

Soumission pour le chlorure de calcium liquide 35 %

Attendu que des soumissions ont été demandées pour le chlorure de calcium liquide à 35 % pour l'année 2016, que des propositions ont été déposées, que suite à l'étude de celles-ci, le choix s'est arrêté sur la compagnie Somavrac,

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Somavrac au montant de \$ **0.2890 /litre plus taxes**, que ce prix comprend le produit, le transport et l'épandage effectué par le Transport Adrien Roy et Filles Inc.

Résolution numéro 20-2016

Adhésion à la Corporation des Chemins Craig et Gosford

Attendu que la municipalité est située sur le territoire couvert par la Corporation des Chemins Craig et Gosford.

Attendu que la Corporation des Chemins Craig et Gosford a le mandat de :

- mettre en valeur l'histoire et le patrimoine religieux des vieux axes routiers Craig et Gosford;
- développer et promouvoir le « Circuit de découverte des chemins Craig et Gosford » par différentes activités locales et régionales;
- favoriser la concertation entre les différentes municipalités et organisations ayant comme intérêt et attrait les chemins Craig et Gosford;
- faire reconnaître l'unicité et le caractère historique national des chemins Craig et Gosford.

Attendu que la Corporation des Chemins Craig et Gosford a élaboré un plan de développement qui vise à mettre en place un produit touristique autour de l'histoire des chemins Craig et Gosford.

Attendu que la Corporation des Chemins Craig et Gosford demande une contribution à la municipalité pour renouveler son adhésion à la dite corporation.

Attendu que cette adhésion permettra un soutien financier pour la mise en place du projet de développement.

Attendu que l'organisme vise un soutien financier pour une période de trois ans.

Attendu que le projet élaboré favorisera les retombés économiques dans la municipalité.

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Sylvestre s'engage à verser une contribution de 500\$ renouvelable annuellement sur une période minimale de trois ans.

Résolution numéro 21-2016

Dérogation mineure pour Carole Lehoux

Attendu que madame Carole Lehoux a déposé une demande de dérogation mineure concernant le positionnement de sa future résidence ; attendu que le règlement mentionne que la façade avant doit être parallèle à la voie publique ; attendu que le comité consultatif en urbanisme a étudié la demande et a rencontré madame Carole Lehoux ; attendu qu'une nouvelle proposition avec l'ajout d'une porte sur la façade vers la voie publique a été présentée ; attendu que le comité consultatif recommande cette dernière proposition, en conséquence,

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre accepte la proposition de l'ajout d'une porte à la façade vers la voie publique, dans la demande présentée par madame Lehoux.

Résolution numéro 22-2016

Adhésion à la SADC (Société d'aide au développement de la collectivité)

Attendu que la Société d'aide au développement de la collectivité offre des services d'accompagnement en affaires et du financement adapté aux besoins des entrepreneurs ; Attendu qu'elle supporte des projets de développement socioéconomique ;

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre appui la société d'aide au développement de la collectivité ; que monsieur Mario Grenier, maire, agira comme représentant de la municipalité Saint-Sylvestre,

En conséquence, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre adhère à la SADC ; que monsieur Mario Grenier, maire soit la personne représentant la municipalité lors des activités de la SADC.

Résolution numéro 23-2016

Renouvellement du panneau publicitaire au Club Montagnard

Attendu que la Municipalité St-Sylvestre a pris en 2012 un espace sur le panneau publicitaire au Club des Montagnards de Saint-Sylvestre, que le coût annuel pour un panneau publicitaire 4 pi X 8 pi est de \$ 500 par année, que cette publicité est renouvelable annuellement,

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente pour l'année 2016 au montant de \$ 500 plus taxes.

Résolution numéro 24-2016

Local d'accueil pour le chemin de St-Rémi

Attendu que le chemin de St-Rémi passe sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre ; que l'ouverture du chemin est prévue pour mai 2016 ; qu'un point d'accueil est suggéré dans chaque municipalité ; attendu qu'à ce point d'accueil on doit retrouver une salle de bain, un téléphone, une place pour y déposer des bagages ; que ce lieu permettra aux marcheurs d'attendre que les hébergeurs viennent les chercher ;

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que l'on autorise l'accès aux salles de bains ainsi que de la petite salle dans l'immeuble de la salle municipale située au 824 rue Principale ; que cet accès soit le lieu d'accueil et d'attente pour les marcheurs du Chemin de St-Rémi.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Monsieur Gilles Gagnon est venu faire part aux membres du conseil d'un autre tracé envisagé sur la route 269. Monsieur Gagnon va faire des démarches auprès des propriétaires concernés par ce tracé, afin de valider les possibilités de réaliser le tout.

Monsieur Jean-Guy Blais est venu demander au conseil les possibilités de baisser une butte dans le rang St-Pierre. On pense que le matériel sous la butte est du gravier. Nous irions sur place, au printemps, avec monsieur Blais, pour planifier le tout. Monsieur Blais est prêt à fournir de la machinerie pour transporter le matériel.

Rapport des comités

Bibliothèque : Collaboration avec l'école et la bibliothèque pour des ateliers et prêt de livres. Problème avec le logiciel Booking durant les fêtes.

Loisirs : Patinoire, avec la température clémente de la fin de semaine, on devra la retravailler et refaire l'anneau de glace.

Matières résiduelles : Consultation publique sur le PGMR (programme de gestion des matières résiduelles) le 25 janvier dernier à St-Gilles. La régie continue de louer un camion à Laurier Station.

Centre Multifonctionnel : Assemblée générale le 22 janvier dernier.

Inspecteur municipal : Planifier les travaux du printemps afin de préparer la demande pour le soutien financier sur les travaux routiers.

Déphosphatation au niveau des étangs à faire en 2016. Nous avons reçu une soumission de la Firme WSP. Nous allons faire des démarches auprès de la MRC de Lotbinière pour voir les possibilités de confier le tout au service d'ingénierie de la MRC.

M.R.C. : Forum sur le plan de développement de la zone agricole le 3 février à St-Agapit.

Pompiers : Soirée bénéfice le 16 janvier. Formation avec Martin Miller le 23 janvier 2016. Roulotte pour les pompiers, regarder les possibilités de localisation.

Salon des jeunes : Préparation de la sortie au Domaine du Radar durant la semaine de relâche.

Développement local : La firme d'arpenteur nous a déposé un nouveau plan projet de lotissement pour le développement résidentiel.

Résolution numéro 25-2016

Acceptation du plan projet de lotissement (minute 4728) pour le développement résidentiel

Attendu que la municipalité désire finaliser le dossier du prolongement de la rue Huppé pour le développement résidentiel ; qu'un autre plan projet de lotissement a été produit par la firme d'arpenteurs Ecce Terra ; que le plan projet de lotissement de la minute 4728 maximise le nombre de terrains que la municipalité pourra disposer,

En conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte le plan préparé par l'arpenteur François Lehouillier de la Firme Ecce Terra, soit le plan projet de lotissement en date du 29 janvier 2016, correspondant à la minute 4728.

Le 12 février, Pablo Monténégro-Rousseau, urbaniste à MRC de Lotbinière, ainsi que la directrice générale rencontreront monsieur Richard St-Laurent pour un projet de camping au Domaine du Radar.

Résolution numéro 26-2016

Comité de travail pour l'étude du poste de coordonnateur en loisirs et développement

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité qu'un comité de travail soit formé, afin d'évaluer les besoins et les attentes de la municipalité sur la création d'un poste d'un coordonnateur en loisirs et développement ; que la composition de ce comité soit composé de Roger Couture et Étienne Parent, conseillers municipaux, ainsi que Ginette Roger, directrice générale.

Corporation DÉFI : Glissades prévues en fin de semaine, le comité se réunit le 2 février afin de prendre une décision, soit de reporter ou annuler.

Comité éolien : Rencontre avec les propriétaires concernant les actes superficiaires le 16 février à St-Séverin et le 17 février à St-Sylvestre. Une rencontre est prévue avec les municipalités pour présenter un plan de transport.

Résolution numéro 27-2016

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 5705 à 5732 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Varia : Rien n'a été apporté.

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 7 mars 2016.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire